

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20090417-0000002739-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/04/2009

Réception par le Prefet : 20/04/2009

Publication : 24/04/2009



Conseil Général
Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de

l'Assemblée
n° CP 2009-68-3

Séance du vendredi 17 avril 2009

COMMUNICATION

SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITEES DANS LE LOT-ET-GARONNE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n° 2008-5-8-2 du Conseil Général du 11 décembre 2008, relative à la politique des Actions Educatives et de la Jeunesse en 2009,

VU la délibération n° 2008-5-1-9 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

donne acte au Président de la communication relative à la mise en œuvre d'un dispositif spécifique de subvention pour un séjour scolaire dans le LOT-ET-GARONNE.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions